

# Encontact

Bulletin à l'intention des retraités  
**Prestations déterminées**

## Le bulletin Encontact célèbre ses dix ans!

Le mois d'avril a marqué le dixième anniversaire de la toute première publication du bulletin Encontact par le Service des pensions. Ce bulletin a été créé sur recommandation du Conseil consultatif des pensions dans le but de tenir les retraités au courant des changements apportés au Régime, ainsi que des nouvelles et autres sujets se rapportant à la retraite.

À l'époque, le Régime n'existait que depuis un peu plus d'un an. Il comptait 57 449 participants, dont 1 439 étaient des retraités. Aujourd'hui, les retraités, les titulaires d'une pension différée et les survivants représentent plus de 25 500 du nombre total de participants, qui se situe à près de 85 000. Tout comme le nombre de participants, l'actif du Régime a connu une augmentation. En date du 31 décembre 2011, l'actif net disponible pour le service des prestations était de 15 431 millions de dollars, par rapport à 7 756 millions de dollars au 31 décembre 2001.

Le Service des pensions a également pris de l'expansion. Petit groupe principal à l'origine, il compte maintenant 64 employés. Chaque membre de cette équipe dévouée s'engage à vous offrir un service de qualité supérieure.

Les membres de l'équipe du bulletin Encontact, anciens et actuels, sont fiers d'avoir été en mesure de vous communiquer des nouvelles au sujet de la retraite au cours de la dernière décennie, et continueront de le faire à l'avenir. Bon anniversaire, Encontact!

## Lettres de confirmation à l'intention des pensionnés

Il importe que vos coordonnées soient à jour dans nos dossiers. De temps à autre, le Service des pensions expédie des lettres de confirmation à l'intention des pensionnés en vue de confirmer que vous recevez vos prestations de retraite et que les renseignements que nous avons dans nos dossiers sont exacts. Cette démarche est nécessaire aux fins de vérification et pour s'acquitter de notre importante responsabilité fiduciaire à votre égard. Elle aide à protéger les futures prestations de retraite de tous les participants et de leurs survivants qui pourraient être admissibles. Si vous recevez l'une de ces lettres, nous vous demandons de bien vouloir indiquer l'information demandée et de nous la retourner. Nous sommes grandement reconnaissants de votre coopération à cet égard.

### Restrictions :

Dans cette publication, le terme Régime désigne le Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes. Les prestations exactes que vous recevez du Régime sont régies par le texte officiel du Régime qui est la référence finale dans tous les cas de différends. Pour obtenir plus de renseignements sur les termes utilisés dans cette publication, veuillez consulter le site [retraitescp.com](http://retraitescp.com).

Afin de faciliter la lecture de cette publication, le genre masculin est utilisé pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

## Table des matières

Le bulletin Encontact célèbre ses dix ans! **1**

Lettres de confirmation à l'intention des pensionnés

Résultats du rendement de la Société (août 2012) **2**

Le saviez-vous?

Faits et chiffres

Modifications apportées au Régime de pensions du Canada **3**

Rendement des placements pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2012 **4**

**Si vous souhaitez proposer des sujets pour le bulletin «Encontact» veuillez écrire à :**

**SERVICE DES PENSIONS  
 2701 PROM RIVERSIDE  
 BUREAU B320  
 OTTAWA ON K1A 0B1**

OU par courriel à l'adresse : [pension.services@postescanada.ca](mailto:pension.services@postescanada.ca)

## Résultats du rendement de la Société (août 2012)

La baisse constante des volumes a entraîné des pertes financières à ce jour en 2012. Le Groupe d'entreprises de Postes Canada a annoncé une perte de dix millions de dollars avant impôt au deuxième trimestre, tandis que le secteur Postes Canada a annoncé une perte de trente-quatre millions de dollars avant impôt.

Les volumes de Courrier transactionnel et de Poste-lettres du régime intérieur ont diminué respectivement de dizaines de millions d'articles par rapport au deuxième trimestre de 2011, qui avait subi les effets d'un conflit de travail. Comparativement aux deux premiers trimestres de 2010, les volumes de Marketing direct des deux premiers trimestres de 2012 ont diminué de 140 millions d'articles.

« L'érosion des volumes à laquelle nous assistons s'insère dans un virage historique dans la façon dont les entreprises communiquent », affirme Jacques Côté, président de groupe, Réseau de livraison physique. « Il est devenu nécessaire et urgent de repositionner l'entreprise de manière à ce qu'elle puisse réaliser des profits et s'acquitter des obligations qu'elle a envers ses employés, malgré la baisse importante des volumes de courrier. »

Le rendement du service est excellent sur presque toute la ligne et les volumes de colis augmentent grâce à la croissance du commerce électronique. Cependant, Postes Canada fait face à des défis financiers importants compte tenu de la diminution des volumes du service de base (la Poste-lettres du régime intérieur) et de son obligation grandissante de financer le régime de retraite et les avantages complémentaires de retraite.

## Le saviez-vous?

Si vous avez cessé votre emploi avec Postes Canada et que vous avez choisi une pension différée, vous pouvez continuer à vous servir du calculateur « Calculer ma pension » sur le site **retraitescp.com** pour obtenir une estimation personnalisée de vos prestations de retraite. Pour accéder au calculateur, vous aurez besoin de votre numéro d'identification personnel (NIP). Si vous n'avez pas votre NIP, communiquez avec le Centre du régime de retraite au 1 877 480-9220 (ATS 613 734-8265) du lundi au vendredi entre 8h et 18h (heure de l'Est). Si vous êtes à l'extérieur de l'Amérique du Nord, composez le 613 683-5909. Assurez-vous d'avoir votre numéro d'employé lorsque vous téléphonez.

## Faits et chiffres

D'après le rapport annuel 2011 du Régime de retraite de Postes Canada, l'âge moyen des participants actifs est de 48,2 ans, soit légèrement inférieur à 2010, alors qu'il était de 48,3 ans. L'âge moyen des retraités est de 62,7 ans, une augmentation par rapport à 62,3 ans en 2010.

Notre site Web du régime de retraite, **retraitescp.com**, reçoit plus de 8 500 visites chaque mois. Le site Web propose une foule de renseignements concernant le Régime, et comprend notamment une section conçue précisément à l'intention des pensionnés et de leurs familles. Sous la rubrique « **Pensionnés** » sont répertoriés des sujets tels que les dates de paiement de la pension, les taux d'indexation, des renseignements à l'intention des survivants et à propos de ceux-ci, ainsi que les coordonnées pour nous joindre. Vous pouvez même consulter les anciens bulletins Encontact sous la rubrique « **Formulaires et publications** ». Visitez le site **retraitescp.com** dès aujourd'hui!

# Modifications apportées au Régime de pensions du Canada

Le gouvernement du Canada a apporté une série de modifications au Régime de pensions du Canada (RPC) qui seront mises en œuvre progressivement jusqu'en 2016. L'objectif de ces modifications est d'adapter le RPC aux nouvelles façons de vivre, de travailler et de partir à la retraite des Canadiens. Ces modifications ne s'appliquent pas au Régime de rentes du Québec (RRQ). Pour obtenir des renseignements sur le RRQ, consultez le site [rrq.gouv.qc.ca](http://rrq.gouv.qc.ca). Vous trouverez ci-après un résumé des modifications apportées au RPC.\*

- 1. Modifications apportées aux facteurs d'ajustement du RPC :** Résultat : des prestations moins élevées si vous commencez à recevoir vos prestations du RPC avant l'âge de 65 ans et des prestations plus élevées si vous attendez après 65 ans pour commencer à les recevoir.

Si vous êtes âgé de	et que vous commencez à recevoir vos prestations du RPC	alors, vos prestations du RPC seront		Comment était-ce avant?
60 à 64 ans		réduites de :		0,5 % par mois
		en 2012	0,52 %	
		en 2013	0,54 %	
		en 2014	0,56 %	
		en 2015	0,58 %	
	en 2016 ou plus tard	0,60 %	par mois avant l'âge de 65 ans, calculées à partir du moment où vous commencez à les recevoir.	
65 ans	n'importe quand	le plein montant auquel vous avez droit à l'âge de 65 ans.		
66 à 69 ans		augmentées de :		0,5 % par mois
		en 2011	0,57 %	
		en 2012	0,64 %	
	en 2013 ou plus tard	0,70 %	par mois après l'âge de 65 ans, jusqu'à ce que vous atteigniez l'âge de 70 ans, calculées à partir du moment où vous commencez à les recevoir.	
70 ans et plus	n'importe quand	le montant auquel vous auriez eu droit à l'âge de 70 ans.		

En raison de ces changements, à partir de 2016, si vous commencez à recevoir vos prestations de retraite du RPC à l'âge de 60 ans, vos prestations seront 36 % moins élevées que si vous commenceriez à les recevoir à l'âge de 65 ans. En revanche, à compter de 2013, si vous commencez à recevoir vos prestations de retraite du RPC à l'âge de 70 ans, vos prestations seront 42 % plus élevées que si vous auriez commencé à l'âge de 65 ans. Avant cette modification, la réduction maximale était de 30 % et l'augmentation maximale était aussi de 30 %.

**2. Élargissement de la clause d'exclusion générale :**

Un plus grand nombre d'années à revenus faibles ou nuls sera exclu automatiquement du calcul de vos prestations de retraite du RPC pour le temps passé en dehors du travail, notamment, pour des raisons d'études, de mises à pied ou de soins dispensés. Le fait d'exclure ces années à faible revenu du calcul de vos prestations de retraite du RPC augmente le montant de vos prestations.

À compter de	% de revenus faibles ou nuls exclus	nombre d'années	Comment était-ce avant?
2012	16 %	jusqu'à 7 ans et demi	15 % – jusqu'à 7 ans
2014	17 %	jusqu'à 8 ans	

Remarque : Il existe des dispositions d'exclusion différentes pour le temps passé en dehors du travail pour des raisons d'invalidité, de congé de maternité ou pour élever des enfants.

- 3. Élimination du critère de cessation du travail :** La nécessité d'arrêter de travailler ou de diminuer considérablement ses revenus pendant deux mois avant d'être admissible à des prestations de retraite réduites du RPC a été éliminée. Cela signifie qu'à compter de 2012 vous pouvez commencer à recevoir des prestations du RPC sans arrêter de travailler ou sans avoir à réduire vos revenus.
- 4. Nouveau – Cotisations au RPC si vous continuez à travailler pendant que vous recevez vos prestations du RPC :** En cotisant au RPC, vous augmentez vos futures prestations du RPC. Les cotisations versées au cours d'une année augmenteront vos prestations du RPC à compter de l'année suivante.

À compter de 2012, si vous travaillez pendant que vous recevez vos prestations du RPC et que		Comment était-ce avant?
vous êtes âgé de	alors	
60 à 64 ans	vous et votre employeur devez verser des cotisations au RPC.	Quel que soit votre âge, vous n'aviez pas à verser de cotisations au RPC si vous receviez déjà vos prestations du RPC.
65 à 69 ans	vous pouvez choisir de verser ou non des cotisations au RPC. Si vous choisissez de cotiser au régime, alors votre employeur doit également verser des cotisations.	
70 ans et plus	vous ne pouvez pas verser de cotisations au RPC.	

\* Pour obtenir plus de renseignements concernant ces modifications, les prestations et les taux de cotisations du RPC, consultez le site [servicecanada.gc.ca](http://servicecanada.gc.ca).

## Conjoncture du marché

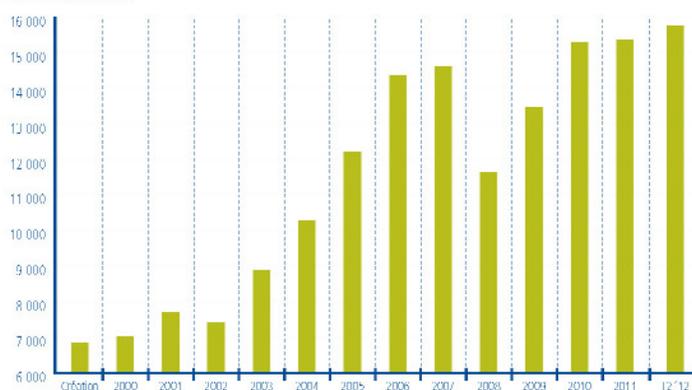
Au cours du deuxième trimestre de 2012, les marchés des actions ont connu une baisse. L'indice composé S&P/TSX canadien a connu une baisse de 5,7 %. En termes de dollars canadiens, l'indice S&P 500 aux États-Unis a connu une baisse de 0,8 %, et l'indice EAO a connu une baisse de 5,3 %. L'indice DEX Obligataire Universel a augmenté de 2,2 % pendant le trimestre. La Banque du Canada a maintenu les taux d'intérêts à un niveau stable de 1,0 %. Le tableau suivant fait état du rendement de la caisse (% de rendement).

CATÉGORIE D'ACTIF	VALEUR DU MARCHÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)	2012 AVRIL-JUIN (%)	2012 CA (%)	2011 ANNÉE (%)	2010 ANNÉE (%)	2009 ANNÉE (%)	2008 ANNÉE (%)	2007 ANNÉE (%)
<b>Revenu fixe</b>								
Encaisse et placements à court terme	58,0	0,3	0,5	1,0	1,0	1,7	3,0	3,2
Obligations	5 551,9	2,4	2,5	10,5	7,7	8,7	3,7	3,5
<b>Actions</b>								
Actions canadiennes	3 543,8	-6,1	-2,0	-9,1	15,2	33,0	-32,0	9,0
Actions américaines	3 522,5	-2,2	9,6	3,1	9,5	9,9	-21,6	-10,7
Actions internationales	2 133,0	-4,7	6,0	-12,7	4,0	16,3	-37,4	-5,1
Biens immobiliers et infrastructure	1 042,1	2,3	4,7	15,0	15,1	-9,1	-1,5	16,8
<b>Total du Régime de pension agréé</b>	<b>15 851,3</b>	<b>-1,75</b>	<b>3,53</b>	<b>0,19</b>	<b>10,38</b>	<b>16,19</b>	<b>-19,27</b>	<b>2,09</b>
<b>Indice de référence</b>		<b>-1,52</b>	<b>2,98</b>	<b>0,78</b>	<b>9,85</b>	<b>15,79</b>	<b>-17,58</b>	<b>0,91</b>

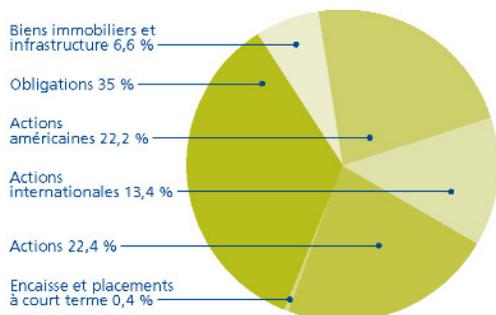
## Points saillants des placements

- Pour le deuxième trimestre, le taux de rendement de la caisse se situait à moins 1,75 % par rapport à l'indice de référence de moins 1,52 %. Jusqu'à présent cette année, la caisse de retraite a augmenté de 3,53 % par rapport à l'indice de référence de 2,98 %.
- Au 30 juin 2012, la caisse avait un actif de 15 851,3 millions de dollars.
- Le Régime a eu des sorties d'argent nettes de 29,9 millions de dollars au cours du deuxième trimestre. Nous avons réduit les actions canadiennes de 45,1 millions de dollars, les actions américaines de 39,8 millions et les actions internationales de 40,1 millions. Nous avons affecté 113,6 millions de dollars aux biens immobiliers, 12,6 millions à des sociétés à capital fermé et 0,4 million à l'infrastructure. Nous avons aussi prélevé 55,0 millions de dollars des obligations à rendement réel et 37,3 millions de l'encaisse et placements à court terme tout en affectant 20,0 millions de dollars aux obligations nominales et 43,0 millions à notre compte de couverture de change.

En millions de dollars



### COMPOSITION DE L'ACTIF



## Points saillants de la composition de l'actif

- Au 30 juin 2012, 64,6 % de l'actif ont été affectés à des actions, à des biens immobiliers et à l'infrastructure comparativement à la composition de l'actif visée de 62,5 %. Les actions canadiennes représentaient 22,4 % du total, les actions américaines, 22,2 %, les actions internationales, 13,4 % et les biens immobiliers et l'infrastructure, 6,6 %.
- Un pourcentage de l'actif de 35,4 % a été investi dans des obligations et des placements à court terme, par rapport à une composition de l'actif visée de 37,5 %. Ce chiffre comprend 7,6 % d'obligations à rendement réel, 27,4 % d'obligations nominales et 0,4 % d'encaisse et placements à court terme.